

Choix de la variante à Bellevue

Des arguments se profilent en faveur du scénario B ou du scénario C ; ces arguments sont de natures très différentes (de résultats notamment écologiques, mais aussi techniques, financiers, de durée, etc.) C'est la manière de hiérarchiser l'importance des différents critères qui sera déterminante. Pourriez-vous évoquer la position de VNF et des commanditaires sur ce point de la pondération des critères de choix ?

Pour comparer les variantes étudiées pour l'aménagement de Bellevue, 3 familles de critères qui conditionnent la faisabilité du projet sont prises en compte :

- La satisfaction aux exigences du programme, c'est-à-dire la réponse de chaque solution aux objectifs de l'opération ;
- La faisabilité technique de la solution présentée ;
- Le respect des contraintes environnementales du site.

Chaque famille comprend plusieurs critères :

- **Réponse aux objectifs de l'opération :**
 - *Efficacité hydraulique* : rehaussement du niveau d'eau à basse mer à l'amont de l'ouvrage, pour les débits faibles à moyens ;
 - *Efficacité sédimentaire* : Quantité de dépôt de sédiments en amont de l'aménagement ;
 - *Reconnexion des bras secondaires* avec le lit principal de la Loire ;
- **Faisabilité technique de la solution présentée :**
 - *Volume de matériaux* : volume d'engrèvements nécessaires à la réalisation de l'ouvrage ;
 - *Réversibilité et adaptabilité de l'ouvrage* : Possibilité d'enlever l'ouvrage ou de l'adapter selon l'évolution du milieu observée tout au long de la vie de l'ouvrage ;
 - *Complexité de mise en œuvre et durée de chantier* : complexité technique d'intervention, aléas susceptibles d'être rencontrés pendant le chantier ;
 - *Coût* : pré-chiffrage des solutions techniques
- **Respect des contraintes environnementales du site :**
 - *Fonctionnement de l'estuaire* : incidence du projet sur l'onde de marée, sur la salinité des eaux ou encore sur le bouchon vaseux
 - *Crues et ouvrages hydrauliques* : incidence du projet sur le niveau de crue, notamment au droit des enjeux (notamment habitat, levées de protection contre les inondations)

- *Navigation et usagers* : incidence du projet sur les hauteurs d'eau disponibles pour la navigation et sur les vitesses, incidence sur les zones de pêche... ;
- *Milieux naturels, Faune et flore* : incidences sur les habitats naturels et sur les espèces protégées et/ou patrimoniales ;
- *Paysage et cadre de vie* : visibilité de l'aménagement dans le paysage selon les différentes situations de débit et de marée, vues depuis le village de Bellevue et depuis la levée de la Divatte.

Ces critères ont d'ores et déjà été utilisés en première approche pour sélectionner les 2 variantes qui sont aujourd'hui soumises à la concertation, sur les 4 variantes étudiées au stade préliminaire.

La poursuite des études permet d'acquérir davantage de données techniques sur les 2 variantes retenues pour affiner l'évaluation des critères. Les avis et points d'attention soulevés lors de la concertation viendront également alimenter l'appréciation des différents critères. De nouveaux critères pourraient également être ajoutés à la comparaison si un sujet prépondérant n'avait jusqu'alors pas été identifié à sa juste mesure.

Après discussion en Comité technique, il a été choisi de ne pas hiérarchiser les critères. En effet, chacun apporte une information sur un sujet spécifique, qui peut difficilement être comparé à un autre. Ainsi, c'est l'appréciation globale de l'ensemble des critères qui mettra en évidence la solution technique permettant de répondre de façon la plus équilibrée à l'ensemble des problématiques qui sont posées.